



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

esthéticiens

Question écrite n° 131139

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur la réforme du BTS esthétique adoptée par la commission plénière consultative à 7 voix contre 6 plus une abstention et contre l'avis des représentants des professionnels. Cette nouvelle formation semble particulièrement insuffisante et inadaptée car elle réduirait entre autres les heures de techniques esthétiques de 513 à 180 heures. De même, une période de stage de 13 semaines est trop longue car, les clients refusant souvent d'être confiés à des stagiaires, ceux-ci se retrouvent à faire des tâches subalternes sans rapport avec leur formation. Les professionnels sont unanimes pour considérer que le minimum d'heures de formation pour assurer la sécurité des consommateurs et qualité dans l'apprentissage des soins est de 500 heures. Aussi lui demande-t-il de bien vouloir lui préciser comment il est envisagé de maintenir un enseignement de qualité aux techniques esthétiques dans ces conditions et quelles seront les garanties apportées aux professionnels que ce nouveau BTS ne se fera pas au rabais, ce qui risquerait de décrédibiliser l'ensemble de la profession.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 131139

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mars 2012, page 2517

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)